

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors –
Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol –
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d’Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Trémis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/111

DELIBERATION

L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 24 juin 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Christophe DRURE, Alain VIDON, Alain ROCHE, Christian ROUX, Eric VALLIER, Pierre SUZZARINI, Caroline FIORUCCI, Béatrice VIAL, Eric BERNARD, Sébastien BESNARD, Vincent BLANCHARD, Gilles CLERET, Robert CUCHET, Claude DIDIER, Marie-Pierre DRAIN, Alexandre EYRAND GRIFFET, Yannick FAURE, Marc GIRAUD, Uta IHLE, Danielle MONTAGNON, Didier PEYBERNES, Hélène ROSSI, Joël ZOPPE

Suppléants avec voix délibérative : Thibaut BECOURT, Catherine DUSSART, Frédéric FROMENT, Jean-Luc GRANIER, Jocelyne HAUT, Alain MOUNIER

Pouvoirs : Eric FURMANCZAK à Caroline FIORUCCI, Jean-Louis GOUTEL à Jérôme FAUCONNIER, Gilles BARBE à Claude DIDIER, Aymeric FAIVRE à Sébastien BESNARD, Anne-Marie FITOUSSI à Marie-Pierre DRAIN, Claude GIRARD à Hélène ROSSI

Excusés : Fanny LACROIX, Pierrick BONENFANT

Votants : 36 Pour : 36

2025.111 - Participations financières aux formations BAFA

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), le service enfance jeunesse accompagne 10 jeunes par an dans leur formation à l’animation. Dans ce cursus de formation, les stages théoriques sont dispensés par des organismes (CEMEA, Franca,...). Le coût des stages est de 350€ à 550 € environ.

Nous proposons aux familles du Trièves une participation financière en fonction de leur quotient familial.

Nous prenons en charge une partie de la formation, en payant directement l’organisme choisi une fois le stage terminé

La famille règle le reste à charge auprès de l’organisme et pourra ainsi faire les démarches pour obtenir une aide complémentaire (région, CAF, Etat,...).

Voici pour rappel, la grille du reste à charge pour les familles valable jusqu’à nouvel ordre :

QF	Formation au BAFA
0-300	70 €
301-600	100 €
601-900	140 €
901-1200	170 €
1201-1500	210 €
1501-1800	240 €
>1800	280 €

Exemple : Pour une famille avec un QF de 950€ et un BAFA à 500€, la CCT règlera 360€ et la famille 140€ à l’organisme.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 038-200030658-20250630-2025_111-DE



Le coût pour la CCT est variable d'une année sur l'autre en fonction des formations choisies mais elle perçoit une aide de 1500€ dans le cadre de la CTG de la part de la CAF pour cette action.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'appliquer la tarification pour le BAFA/BAFD.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 juin 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/07/2025 et de sa publication le 16/07/2025